



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 16 janvier 2018

33. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
décembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2917 en date du 20 décembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des
commissaires pour le mois de décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de
décembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 33 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 16 janvier 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Geneviève Laurin
Secrétaire générale par intérim

GL/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2917

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau des commissaires)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 20 décembre 2017

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M. René Morales,
Directeur du Service du Secrétariat Général par intérim

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 38.01 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2017-2018

A 34-2917

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
20-déc	Bureau des commissaires	17)b	18)a	repas x 10 personnes après Conseil	38.01 \$
					38.01 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1